

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 23 janvier 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	6
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 janvier 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 17 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Serge LEBRETON – Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE - Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH– Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Jean-François HEROUARD - Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET MUNICIPAL 2014

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans l'attente du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du nouveau budget, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

23 JANVIER 2014

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser, Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget municipal 2014 dans la limite de 25 % des investissements ouverts en 2013 (budget total voté, à savoir Budget Primitif et décisions modificatives), à l'exception des crédits votés sous la forme d'autorisations de programme/crédits de paiement et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Le financement sera assuré par le recours à l'emprunt qui sera repris dans le vote du budget municipal 2014 lors de son adoption.

Les emprunts à souscrire seront réalisés dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire (risques Charte Gissler) ; les présents montants s'ajoutent à la délégation susvisée.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
AUTORISE l'ouverture de crédits selon le tableau annexé.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS

MAIRIE DE COGNAC
CHARENTE

Opérations		Montant
Matériel roulant	21-2182-02031-650	10 000 €
Bâtiments communaux	23-2313-02032-927	67 000 €
Travaux de voirie	23-2313-822-928	154 000 €
Eclairage public	23-2315-814-929	28 000 €
Bâtiments Education Jeunesse	23-2313-20-931	21 000 €
Pluvial	23-2315-822-1271	77 000 €
Signalisation	23-2315-822-1253	16 000 €
Accessibilité	23-2313-02032-1294	9 000 €
Bâtiments sociaux	23-2313-524-1241	36 000 €
Travaux rue de Bellefonds	23-2315-822-1197	11 000 €
Equipements sportifs	23-2313-412-1175	5 000 €
Piscine d'été	23-2313-413-796	6 000 €
Equipement informatique	21-2183-0201-1201	27 000 €
Equipement des services	21-2188-0201-1149	10 000 €
Hygiène et sécurité	23-2313-01-1264	3 600 €
TOTAL		480 600 €

FINANCEMENT		
Emprunts	16-1641-01	480 600 €

WORLD
WIDE